



Commune d'Ormes
Mairie
30 rue du 8 mai 1945
71290 ORMES

Délibérations de la séance du conseil municipal du vendredi 14 décembre 2018 (19h)

Sous la présidence de Stéphane Gros, maire

- Présents : Xavier Cochet, Cécile Cuenot, Marie Dejean, Catherine Galopin, Claudine Gret, Stéphane Gros (maire), Jean-Marie Moreau, Alex Simonato, Jacky Thomassin.
- Absents : Emilie Duclos, Nolwenn Gauthier, Laurent Guichet, Hervé Henry.
- Pouvoirs de Nolwenn Gauthier à Stéphane Gros, Laurent Guichet à Alex Simonato, Hervé Henry à Marie Dejean, Sylvie Chetaud à Jean-Marie Moreau et Florent Thomassin à Catherine Galopin.
- Secrétaire de séance : Claudine Gret

M. le maire souhaite rajouter un point sur une décision modificative

Le Conseil municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 19 octobre 2018.

1/ VOTE (unanimité) à l'unanimité CONTRE le transfert des compétences « eau et assainissement » et « commerces » à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2019.

2/ VOTE (unanimité) l'attribution d'une subvention d'un montant de 150 euros à chacune des 11 associations de la commune.

3/ ACCEPTE (unanimité) de percevoir la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) Electricité au titre de l'année 2018.

4/ AUTORISE (unanimité) le maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG71 et tout acte relatif au projet « Règlement Général Européen sur la Protection des Données » (RGPD).

5/ MAINTIENT (unanimité) les tarifs de location 2018 pour l'année 2019 de la salle Daniel Balavoine, les concessions cimetièrre et espace cinéraire, le broyeur à l'usage des habitants d'Ormes, le broyeur à l'usage des collectivités territoriales, les taxes de pâturage et MODIFIE la durée d'un emplacement dans l'espace cinéraire à 50 ans au lieu de 15 ans.

6/ VOTE (unanimité) l'achat de deux vidéoprojecteurs pour les écoles et VOTE (unanimité) l'augmentation de la subvention pour la coopérative scolaire, elle passe de 600 euros à 650 euros par classe.

7/ VOTE (unanimité) les décisions modificatives relatives au réajustement des comptes en cette fin d'année budgétaire.

8/ VOTE (unanimité) le rachat du fonds de commerce (matériel et four à pain) par la commune pour un montant de 20 000 euros et DIT que cette somme sera échelonnée et inscrite sur 2 budgets prévisionnels (2019 et 2020).

INFORMATIONS :

- Dans le cadre de la mise en vente par la commune du Moulin Bernard, des visites ont déjà été effectuées.
- La rénovation d'un logement communal est à prévoir (mise aux normes PMR d'une salle de bain) ainsi que la toiture (un devis chiffré se fera ces prochaines semaines)
- Concernant le projet Natura 2000, la zone est maintenue comme telle.
- Suite à la diminution des effectifs dans les écoles, une convention a été signée entre l'Education Nationale et les communes visant à garantir une augmentation d'enseignants sur le département de la Saône-et-Loire pour la rentrée prochaine.
- Un village du Sénégal souhaite faire un échange épistolaire avec les élèves des écoles du RPI.
- Il est rappelé aux collégiens prenant le bus le soir de bien mettre leur gilet à bande réfléchissante afin d'être visibles des automobilistes.
- Les vœux de Monsieur le Maire auront lieu le samedi 26 janvier 2019 à 11h.

A Ormes, le 17 décembre 2018
Le maire, Stéphane Gros